

Motion du 17 septembre 2007 de Mmes Maria Pérez, Salika Wenger, Sarah Klopmann, Maria Casares, Charlotte Meierhofer, Hélène Ecuyer, Catherine Gaillard, Frédérique Perler-Isaaz, Marie-France Spielmann, Nicole Valiquier Grecuccio, Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Martine Sumi, Silvia Machado, MM. Pierre Rumo, Christian Zaugg, Christian Lopez Quirland et Grégoire Carasso: «Un concierge par immeuble de la GIM!»

(renvoyée à la commission du logement par le
Conseil municipal lors de la séance du 21 janvier 2008)

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- la présence d'un-e concierge dans un immeuble garantit l'entretien régulier de celui-ci;
- les entreprises extérieures mandatées par la gérance ne prennent évidemment pas le même soin à cet entretien (par exemple: désinfection régulière du local poubelles, nettoyage de la buanderie), du fait même qu'elles ne résident pas dans ces immeubles et qu'elles en méconnaissent les usages;
- le ou la concierge, lui ou elle, connaît aussi bien les locataires que les usages de l'immeuble;
- le rôle de référant du ou de la concierge est primordial lorsque la gérance ou le/les locataire/s est/sont confronté/s à un ou plusieurs désagréments (nuisances nocturnes, sécurité, etc.);
- le rôle d'intermédiaire du ou de la concierge entre la gérance et les locataires, par exemple pour assurer la distribution des jetons ou des cartes de lessive;
- le concierge est un facteur de cohésion sociale qui rend nos immeubles moins anonymes,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire en sorte qu'il y ait un ou une concierge dans chaque immeuble propriété de la Ville.